

Parlementaires liégeois

PV Réunion du 13 décembre 2010 des 3 Comités

Présents :

1. Pour le Conseil d'appel : Monsieur Marchand, Secrétaire
2. Pour le Conseil judiciaire Provincial : Messieurs François (Président), Xhaard et Lange (actuellement secrétaire).
3. Pour le Comité Provincial : Monsieur Vinci, Président accompagné d'une délégation de la Commission Formation Arbitre conduite par Messieurs Beck et le Secrétaire.
4. Pour les parlementaires : Messieurs Bellefroid (Président), Deward (Vice-président) Linden, Krawenkel et Brouckmans (Secrétaire).

Absents excusés : Messieurs Brand, Debatty et Vanhaelen.

Activités de la soirée

Monsieur Bellefroid, Président, souhaite la bienvenue aux membres des comités représentés et propose de suivre l'ordre du jour :

A. Pour le Conseil judiciaire provincial

1. Contrôle des matches à bureau fermé : signe distinctif à prévoir pour les membres du ou des comités appelés à assister aux matches (par ex. carte fédérale sous cache plastifiée accrochée à la veste).
2. Convocation par mail : actuellement la convocation se fait par l'intermédiaire des secrétaires des clubs mais l'envoi par mail n'est pas autorisé dans les statuts : prévoir une modification étant entendu que le mail envoyé devra être confirmé par le destinataire. Monsieur Deward se chargera de rédiger la proposition de modification statutaire.

B. Pour le Comité provincial

1. Avis documenté de la CFA suite à l'arrêt d'arbitres après comparution au CJP, au renoncement de faire un rapport.

Monsieur Beck explique clairement ce que ressentent les arbitres et particulièrement les plus jeunes après leur passage au CJP. Ils ont le sentiment d'être plus accusés que défendus – le Président du CJP assure que c'est exactement le contraire.

Evocation des sursis qui, pour la CFA, ne devrait plus exister mais remplacé par des peines fermes : le CJP et les parlementaires justifient l'application des sursis.

Evocation de la rédaction des rapports : se mettre d'accord sur un canevas et des recommandations à faire aux arbitres pour que leur rapport soit bien rédigé.

Rappel : un arbitre peut être accompagné par un membre de la CFA ou par un autre membre de la Fédération mais **celui-ci** ne peut intervenir dans le débat.

Il serait peut être opportun de communiquer aux arbitres les normes de sanction actuellement en vigueur.

Conclusion : Il faut créer une meilleure collaboration entre la CFA et le CJP, améliorer la communication et l'information aux arbitres (notamment via la News Arbitre), prévoir un canevas pour la rédaction des rapports. Les deux instances se disent prêtes à engager le dialogue. **Les parlementaires resteront attentifs aux résultats.**

2. Indemnité d'arbitrage : différence entre rencontre à temps réduit par rapport aux arbitres de club.

Proposition du CP de prévoir pour les arbitres de niveau 1 une Indemnité de 9 EUR au lieu de 12 – cf réunion des CP du 9 décembre.

C. Pour les parlementaires

1. Avis de 16 clubs sur 80 concernant la gestion de l'AWBB.

Monsieur Bellefroid commente plusieurs points soulevés par les clubs de la Province comme par exemple : le droit à l'erreur, le PA 97, la possibilité de modifier la liste mécanographique jusqu'au 30 septembre pour les – 12 ans et non joueurs, PC 59 et 66 – Les PC 78 à 83 (plus aucun paiement) etc... Ces points sont discutés et seront revus par les parlementaires en vue de répondre à la note des clubs.

2. Vers une diminution des amendes

Il est évident que si les clubs sont moins pris en défaut les amendes diminueront – quid également de l'application des sanctions dans les autres provinces par rapport aux sanctions prises dans notre province : ne sommes-nous pas trop rigoureux !

3. PC1 pour le niveau 1

Les arbitres de club ont-ils été pris en considération pour l'application des 50% prévus par les statuts ?

4. Rappel des limites des actions des parlementaires

Suite à la perte de plusieurs équipes au sein de la Province notre délégation a été réduite à 9 membres au lieu de 10 lors des Assemblées Générales. La question se pose de savoir pourquoi une réduction aussi importante des équipes.

Pour rappel aux Assemblées notre délégation ne représente que 9 voix sur un total de 30 et il faut savoir que pour adopter une modification statutaire il faut une majorité des 2/3 : il faut donc l'appui d'autres provinces pour qu'une modification proposée par notre groupe soit adoptée.

D. Divers

1. Monsieur Bellefroid confirme l'envoi aux secrétaires des clubs d'un résumé des décisions prises lors de l'assemblée générale du 27 novembre 2010 avec quelques commentaires.

2. Monsieur Bellefroid informe l'assistance du projet de l'AWBB concernant l'archivage tout en soulignant qu'il attend des réponses à son courrier.

3. Intervention de Monsieur Vinci concernant les modifications de calendrier demandées par les clubs, l'adversaire répondant parfois avec retard – **conseillons d'appliquer les statuts.**

4. Monsieur Bellefroid informe que Monsieur Vanhaelen attend une réponse au courrier qu'il a envoyé au CP –le CP aurait répondu.

5. Monsieur Bellefroid se réfère au PV de la réunion des 3 Comités de l'année dernière et remarque que certains points n'ont pas été réalisés – il faudrait donc y donner suite.

La séance est levée, remerciements à chacun pour la bonne tenue de la réunion pleine d'enseignement et qui devrait permettre aux différents acteurs de mieux collaborer.

R. Brouckmans
Secrétaire